

# Boycott économique

## contre les crimes de l'État d'Israël

### ENTREPRISES COMPLICES...

#### ... DE LA COLONISATION

> CONSOMMATION COURANTE



**CARREFOUR** a un accord de franchise avec l'entreprise israélienne Electra Consumer Products, qui compte 140 magasins en Israël, et 9 en territoire palestinien occupé, tout en investissant dans l'économie des colonies illégales.



**COCA COLA** a une usine sous franchise à Attarot, la zone industrielle de Jérusalem Est, en territoire occupé, et vend du vin fait de raisins de Cisjordanie occupée et du Golan syrien.

L'ORÉAL

**L'ORÉAL** a son siège social pour le Moyen Orient en Israël. L'une de ses usines se trouve dans la colonie de Migdal Ha'emek, établie en 1952 sur les terres du village palestinien Al Mujaydil, qui a été ethniquement nettoyé. Le groupe exploite les minéraux de la Mer Morte - inaccessible aux Palestiniens. Il réunit 50 marques dont Mixa, Garnier, Dark&Lovely, Maybelline, Kérastase, La Roche-Posay, Vichy, Lancôme, Yves Saint Laurent, Prada, Cacharel, Diesel...



**OPTICAL CENTER** a une antenne dans la colonie illégale d'Ariel et fait des dons de lunettes aux soldats et aux colons.



> TOURISME

**LES PLATEFORMES** de tourisme proposent des hébergements dans des colonies illégales de Cisjordanie et à Jérusalem Est, souvent dans la rubrique «Israël» et sans mentionner qu'ils se situent en territoire palestinien occupé.

#### ... DE LA GUERRE, DU SYSTÈME POLICIER ET CARCÉRAL

> **ENGINS DE COMBAT, DE PATROUILLE, DE DÉMOLITION...** fournis directement ou via un concessionnaire



> **PÉTROLE**



**INDISPENSABLE** aux opérations militaires, le pétrole importé par Israël provient à 8 % de BP et 5 % de Total.

> **NUMÉRIQUE ET COMMUNICATION**



**LES TROIS GAFAM** portent le projet Nimbus, un gros cloud pour le gouvernement (y compris l'armée).



**DELL** gère le serveur de l'armée, **ORACLE** lui fournit des bases de données, **MOTOROLA** l'équipe en téléphones.



**HP D'ABORD, PUIS MAINTENANT IBM**, ont permis le fichage des Palestiniens par les services de l'immigration.



**ALTICE** gère les télécommunications en territoires occupés, fournit l'armée, la police, les prisons. Son patron Patrick Drahi, propriétaire de **SFR**, soutient matériellement l'armée.

#### ... DEL'ÉCONOMIE D'APARTHEID

> **FINANCES**



La **BNP** accorde des prêts importants à des entreprises implantées dans les colonies.



**CES BANQUES FRANÇAISES** font partie des principaux établissements européens accordant des prêts et/ou investissant en Israël.

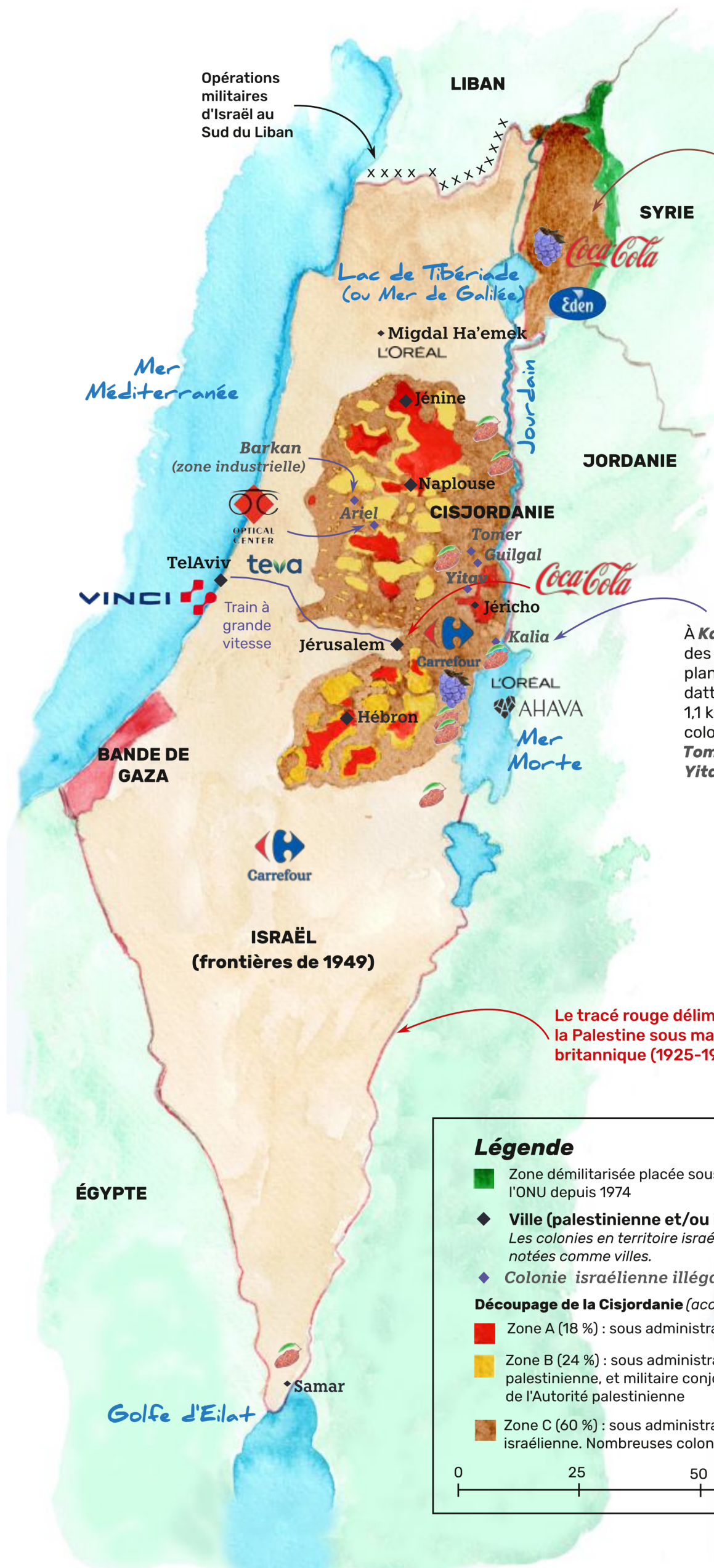


**AXA** a été ciblé par une vaste campagne qui lui a fait renoncer à la plupart de ses investissements dans l'armement et les banques israéliennes.

> **INFRASTRUCTURES**



**VINCI** possède l'entreprise espagnole Semi, chargée de l'installation et de la maintenance de la ligne de train à grande vitesse entre Jérusalem et Tel-Aviv. Celle-ci traverse des terres confisquées aux Palestiniens, en Cisjordanie, alors qu'elle est uniquement dédiée aux Israéliens.



**GOLAN, territoire syrien occupé par Israël depuis 1967 et annexé en 1981**

La **DATTE**, «industrie des trois mers»... Dans la vallée fertile du Jourdain, 36 colonies illégales sont implantées. Plus de 60 % des dattes exportées par Israël viennent du Jourdain et de la Mer Morte. La majorité des ouvriers sont des Palestiniens qui n'ont pas d'autres choix et travaillent pour une misère, sans sécurité sociale.

À **Kalia** se trouve l'une des plus grosses plantations de palmiers dattiers au monde, sur 1,1 km<sup>2</sup>. Parmi les autres colonies productrices : **Tomer, Guilgal, ou Yitav.**

## PRODUITS ISRAËLIENS EN VENTE EN FRANCE



> **FRUITS, LÉGUMES, VIN.** Sous l'étiquette *Made in Israël* sont exportés de nombreux fruits et légumes provenant de Cisjordanie. Idem pour le vin.



> **MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES** (lire p.14).



> **ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS ET DE JARDIN.** Keter, qui possède les marques Allibert et Curver, a exploité jusqu'en 2014 une usine à Barkan, zone industrielle liée à la colonie d'Ariel, où ont migré des activités israéliennes polluantes.



> **BOISSONS.** Sodastream, fabricant de machines à gazéifier l'eau, sirops et concentrés, est présent massivement dans nos grandes surfaces. Eden Spring, spécialiste de l'eau en bonbonnes, exploite les sources du Golan. Château d'eau est sa filiale française.



> **COSMÉTIQUES** fabriqués à partir de boues de la Mer Morte à laquelle les Palestiniens n'ont pas accès.



> **LINGETTES POUR BÉBÉ** sous les marques Carrefour Baby et Mots d'enfants (Leclerc)... ainsi que d'autres enseignes.



> **SYSTÈMES D'IRRIGATION**

**Réalisation : Lisa Giachino**  
(avec Lydia Robin, Nawal Carayol, Perle Dando)

**Sources**

- > Pour le fond de carte : *Israël et Palestine, territoires imbriqués*, Cécile Marin, *Le Monde Diplomatique*, 2024.
- > Rapport *The private actors behind the economy of occupation and genocide*, Don't buy into occupation, 2025.
- > Rapport *Commerce avec les colonies illégales*, Oxfam, 2025.
- > Association France Palestine Solidarités et collectif Urgence Palestine.

# Le boycott fait son chemin

**Le mouvement Boycott désinvestissement sanctions (BDS) a été lancé en 2005 par des Palestiniens. À Clermont-Ferrand, des militantes de l'Association France Palestine Solidarité ont fait la tournée des pharmacies.**

C'est un tout petit autocollant à fixer sur sa carte vitale : « Teva, j'en veux pas ». À Clermont-Ferrand, il commence à être bien connu, car Danièle et Monique, membres de l'Association France Palestine Solidarité 63 (AFPS), ont fait la tournée des pharmacies de la ville et de ses environs. « On en a visité trente-neuf au total, sachant qu'il y en a une soixantaine, indique Monique. Dans l'ensemble, on a eu un bon accueil. Seulement six refus de nous recevoir, dont trois désagréables. » Leader mondial des médicaments génériques, Teva « opère dans environ 60 pays, et son nombre d'employés est estimé à 45 000 », indique le centre de recherche israélien Who profits, créé par la Coalition des femmes pour la paix. Avec 10 % des exportations industrielles d'Israël, la firme est un pilier de son économie. Mais son influence ne s'arrête pas là. En 2012, dans un rapport sur l'industrie pharmaceutique et l'occupation, Who profits expliquait que « Teva bénéficie des avantages générés par l'occupation des terres palestiniennes, qui crée un marché captif ».

## « Ça vaut le coup »

Les contraintes imposées par Israël empêchent tout développement d'une industrie pharmaceutique palestinienne, tandis que Teva bénéficie de facilités pour faire circuler ses médicaments en Cisjordanie et à Gaza, en imposant ses tarifs et sans imprimer les notices en arabe. Les territoires palestiniens ne sont pas libres de leur politique sanitaire. L'AFPS a exposé ces faits dans un document que Danièle et Monique ont laissé dans les pharmacies. « Dans la plupart des cas, ils nous ont dit qu'ils ne faisaient appel à Teva que s'il n'y avait pas d'autre fournisseur possible, indiquent les militantes. Ça étonne une pharmacienne qui fait partie de notre groupe. Ça mériterait une petite enquête auprès des organismes qui four-



L'apartheid a été défini en 1973 par l'Organisation des Nations Unies. ©AFPS

nissent les pharmacies. En tout cas, ça vaut le coup : on apporte une information qui fait réfléchir les pharmaciens et personnels de pharmacie. »

## Inspiré de l'Afrique du Sud

Sensibilisation dans les supermarchés, tractage... La participation à la campagne Boycott désinvestissement sanctions (BDS) permet « aux citoyens de faire par eux-mêmes, pour sortir de l'impuissance, estime Yves Chillard, un membre du groupe. De nombreux ma-

gasins Intermarché et Auchan, notamment, vendent des produits israéliens. » L'appel a été lancé en 2005 par 172 organisations palestiniennes, en pleine construction du mur de séparation entre la Cisjordanie et Israël. Il portait trois revendications : « Fin de l'occupation militaire de Gaza et de la Cisjordanie ( Jérusalem-est comprise) et des autres territoires arabes au Liban et en Syrie ; droit au retour et aux compensations des réfugiés palestiniens ; fin de la discrimination raciale systématique à l'encontre

des citoyens palestiniens d'Israël », résumait en 2010 le chorégraphe et philosophe palestinien Omar Barghouti, cofondateur de BDS<sup>1</sup>.

Le mouvement s'inspire du boycott contre l'apartheid en Afrique du Sud, dans les méthodes comme dans le diagnostic politique. Il considère que les Palestiniens subissent un apartheid, non pas identique à celui qui sévissait en Afrique du Sud de 1948 à 1991, mais répondant aux critères définis en 1973 par l'ONU<sup>2</sup>. De nombreux citoyens d'Afrique du Sud ont toutefois été frappés par les similitudes entre les deux régimes. Parmi eux, des centaines de personnalités juives ont d'ailleurs signé en 2001 un texte intitulé « Not in our name » (pas en notre nom).

Outre le boycott économique, sportif et culturel, la campagne cherche à obtenir le retrait des investissements ainsi que des sanctions politiques contre l'État d'Israël. Elle cible particulièrement les entreprises actives dans les territoires occupés, mais pas seulement : c'est l'ensemble du système d'oppression qui est visé.

La société civile française a mis du temps avant de répondre à l'appel des Palestiniens. Les uns affirmant qu'il ne fallait « pas mettre tous les Israéliens dans le même sac », d'autres que ce type d'action rappelait « le boycott des commerces juifs » avant la Shoah... En 2009 toutefois, un collectif d'organisations lançait la campagne en France.

## La Cour européenne donne tort à la France

Les autorités françaises « se sont distinguées au plan mondial en ayant encouragé le pouvoir judiciaire à appliquer aux appels au boycott des produits israéliens la législation pénale concernant "l'incitation à la haine et la discrimination", a relevé le site d'information Orient XXI<sup>3</sup>. En 2010, la « circulaire Alliot-Marie » appelait les parquets à entamer systématiquement des poursuites. Douze membres du collectif Boycott 68 ont notamment été condamnés en 2013 par la Cour d'appel de Mulhouse pour avoir distribué des tracts devant un supermarché, et ont saisi la Cour européenne des droits de l'Homme. En 2020, celle-ci a estimé que la condamnation de ces militants était contraire à la liberté d'expression, et



**L'ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ** compte une centaine de groupes locaux. « Leur nombre, et celui d'adhérents, a augmenté de 20% par rapport à octobre 2023 », indique Yves Chillard, de l'AFPS 63. Objectifs : « Informer et mobiliser avec des manifestations, événements, ciné-débats, et montrer aux élus que des citoyens s'y intéressent. » Les groupes AFPS vendent des produits palestiniens et réunissent des fonds pour soutenir des projets sur place. « Certains envoient l'argent à l'association nationale. Nous, on travaille en direct avec des partenaires », précise Yves. Exemple : la coopérative Al Sanabel, en Cisjordanie, permet aux paysans de

transformer leur raisin en jus - ce qui leur évite de perdre leur récolte à cause des restrictions de circulation.

**URGENCE PALESTINE** a été fondé au lendemain du 7 octobre 2023, par des Palestiniens en exil, à Paris. Le collectif est très actif dans l'organisation de manifestations et le soutien aux prisonniers palestiniens. Il y a un an, le gouvernement a menacé de le dissoudre, certains de ses membres ont eu leurs avoirs bancaires gelés... Le film *Résister pour exister*, de Yacine Helali, raconte leur engagement et la campagne de soutien. Pour participer à sa tournée : [resisterexister.org](http://resisterexister.org)

**L'UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX (UJFP)** est née en 1994 « de la volonté d'une expression juive sur les conditions d'une paix juste au Proche-Orient ». Laïque, l'association se réclame « d'une histoire plurielle qui a produit aussi bien des résistants antinazis, des combattants anticolonialistes que d'autres figures universalistes dont les expériences marquent nos mémoires ». En novembre 2024, nous lui avons donné la parole à propos de la confusion entre antisionisme et antisémitisme.

**TSEDEK** (justice en hébreu) a été créé en 2023, dans la continuité de l'UJFP, par une nouvelle génération

que l'appel au boycott, « bien que sujet à polémique », était « d'intérêt public ». En novembre dernier, après quinze ans de procédure, ils ont été définitivement relaxés par la Cour de cassation. Il devient donc difficile de tordre la loi pour condamner les appels au boycott – sauf bien sûr s'ils s'accompagnent d'incitation à la haine.

C'est là tout l'enjeu du matraquage médiatique actuel: faire accepter l'idée qu'une critique radicale de l'État d'Israël, de sa politique, et de la partition de la région en deux États, relève d'une « forme renouvelée d'antisémitisme ».

### Des victoires, petit à petit

La proposition de loi Yadan, qui devait être discutée le 16 avril par les députés, faisait ainsi l'amalgame entre les insultes et actes antisémites, et la critique des crimes d'Israël. Une pétition, présentée sur le site de l'Assemblée nationale, a rassemblé contre le texte 707 000 signatures<sup>1</sup>. La proposition de loi a été retirée de l'ordre du jour, mais le gouvernement en promet une nouvelle mouture pour fin juin.

Pendant ce temps, BDS obtient des victoires. Orange s'est retiré de la téléphonie mobile en territoire palestinien occupé. Puma a renoncé à sponsoriser l'équipe de foot d'Israël. Le fond souverain norvégien a retiré ses actions de onze entreprises israéliennes ainsi que de Caterpillar, qui fournit des engins à l'armée du pays. La pression mise sur l'assureur français Axa (ruptures de contrats, perturbation des assemblées générales, manifestations devant les bureaux, messages massifs...) l'a fait renoncer à ses investissements dans Elbit, fabricant d'armes israélien, et dans plusieurs banques du pays. Quant au groupe Carrefour, il a dû fermer ses magasins dans plusieurs pays du Golfe. Du côté de la diplomatie, l'Espagne a adopté en septembre un embargo solide sur les exportations d'armes, le refus d'accoster pour les bateaux pétroliers destinés à l'armée israélienne, l'interdiction de l'importation de produits issus des colonies, ou encore le refus de séjour aux personnes impliquées dans le génocide.

Lisa Giachino

1 – Boycott désinvestissement sanctions, BDS contre l'apartheid et l'occupation de la Palestine, O. Barghouti, La Fabrique, 2010. 2 – L'apartheid est défini comme un système institutionnalisé de ségrégation raciale et de domination exercé par un groupe sur un ou plusieurs autres, dans l'intention de les marginaliser durablement, s'appuyant sur des transferts forcés, des restrictions arbitraires de circulation, le refus de droits civils fondamentaux. 3 – Boycott d'Israël. La France cherche à contourner les décisions de la justice européenne, F. Dubuisson, 2020, orientxxi.info 4 – Non à la loi Yadan, petitions.assemblee-nationale.fr

de militants « juifs et juives décoloniaux•ales luttant contre le racisme d'État en France et pour la fin de l'apartheid et de l'occupation en Israël-Palestine ». tsedek.fr

**LA FLOTTE POUR GAZA** Thousand Madleens a jeté l'ancre à Marseille en mars. Une armada de voiliers qui ont été retapés à l'économie, « au centime près », grâce à un large soutien populaire. Le journal CQFD a suivi leur préparation « entre auto-organisation, chantiers collectifs et formation politique ». Un reportage à lire dans son numéro d'avril.

# L'Union juive française pour la paix privée de transferts bancaires

**Le Crédit coopératif a fermé le compte de l'Union juive française pour la paix, qui finance de l'aide humanitaire à Gaza. Malgré la mobilisation de près de 500 clients, les explications sont restées évasives – le « cadre réglementaire » imposant le silence aux banques.**



Distribution de nourriture aux familles déplacées dans la zone de Mawasi Rafah, février 2024. ©UJFP

Il y a neuf ans, l'Union juive française pour la paix (UJFP) soutenait la construction d'un château d'eau dans la bande de Gaza, pour des agriculteurs de Khuza'a et Abasan. Cet équipement « les a libérés du fardeau de l'achat d'eau à des prix élevés », souligne Abu Amir, le représentant de l'association à Gaza, qui rédige chaque semaine un compte-rendu des actions. Mais la guerre a chassé les paysans de leurs terres. Le village de Khuza'a, qui comptait 11000 personnes, a été méthodiquement rasé<sup>1</sup>. L'UJFP a alors accompagné les paysans « dans leur difficile parcours de déplacement. Une nouvelle phase de soutien a commencé après la perte de leurs moyens de subsistance », écrit Abu Amir. Les cuisines actives dans les camps sont devenues une véritable bouée de sauvetage. Mille huit cents familles sont soutenues par une équipe d'une trentaine de personnes, la plupart bénévoles: cuisiniers – qui passent aussi beaucoup de temps à chercher et négocier des denrées – psychologues, enseignants. Les fonds nécessaires sont réunis par l'UJFP, via la solidarité française. Sauf que... Depuis trois mois, l'argent collecté ne peut plus être envoyé en Palestine.

### Plus de transferts hors Europe

En novembre 2024, un courrier du Crédit coopératif annonçait à l'association que son compte allait être fermé. « On avait de bonnes relations, jamais de découvert. Notre trésorier a téléphoné. Ils ont répondu qu'ils ne pouvaient pas nous donner les raisons, raconte Béatrice Orès, porte-parole de l'association. On a fini par savoir que c'était par rapport à Gaza. Ils ont attendu qu'on puisse ouvrir un compte ailleurs, et ils nous ont laissé envoyer les fonds pendant cette période. » Mais le 31 juillet 2025, le compte a été clôturé, et l'association n'a été acceptée que par une banque qui ne transfère pas d'argent hors Europe. Le 6 septembre 2025, le collectif Nous, clients du Crédit coopératif a envoyé à la direction de la banque une lettre signée par près de 500 clients. « Nous avons choisi le Crédit Coopératif pour ses valeurs d'éthique et de solidarité. Pour certains d'entre nous, nous ne sommes pas seulement clients mais également sociétaires de la banque. Nous attendons des réponses claires aux questions qui sont les nôtres : pour justifier la fermeture du compte de l'UJFP, vous avez évoqué le cadre réglementaire des articles R561-1 à R563-5 du Code monétaire et financier. Pouvez-vous nous confirmer que vous soupçonnez l'UJFP de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ? Est-il possible aujourd'hui de faire un transfert

d'argent depuis l'un de nos comptes du Crédit coopératif vers la société civile palestinienne, qui est en danger de mort, sans être soupçonné de terrorisme ? » Des démarches individuelles ont aussi été faites par des clients.

### Débanquarisation

Les réponses de la banque sont évasives : « Nous sommes soumis à un cadre réglementaire extrêmement strict, défini au niveau national et européen. Le respect de ces réglementations conditionne notre capacité à continuer à accompagner nos clients, nombreux à agir dans le domaine humanitaire. La réglementation nous interdit d'apporter des éclairages autres que généralistes sur ce sujet. Tout établissement bancaire est libre de procéder à la clôture d'un compte sans en préciser le motif. Cette décision ne constitue en aucun cas un jugement porté sur les actions indispensables de soutien au peuple palestinien, ni ne résulte d'une quelconque pression politique. » L'âge de faire – qui a aussi son compte au Crédit coopératif – a questionné récemment la banque, sans obtenir de réponse plus précise.

En février dernier, Mediapart évoquait la « débanquarisation », qui concernerait de plus en plus de monde<sup>2</sup>. D'après le média en ligne, le « cadre » auquel font référence les banquiers « est le fruit d'une succession de textes européens dont les derniers, un "paquet" composé de deux règlements et une directive, ont été adoptés au mois de mai 2025 ». Les banques sont tenues d'appliquer des mesures de surveillance, en particulier pour les clients ayant un lien avec des pays jugés sensibles, en fonction de critères qui peuvent relever de l'arbitraire. En cas de « vigilance renforcée, le professionnel doit, si nécessaire, mettre fin à ses relations ou bloquer la transaction, voire effectuer un signalement à Tracfin, le service de renseignement chargé de la lutte contre la criminalité financière. Dans ce cas, le professionnel a l'obligation de ne rien en dire à son client et encourt jusqu'à 22500 euros d'amende en cas de rupture de la confidentialité », écrit Mediapart. Selon une étude menée par le Forum de l'islam de France et la Fédération bancaire française, 27 % des associations musulmanes ont déjà subi une fermeture de compte. Elles ne sont cependant pas les seules. Une loi interdisant les fermetures abusives a été proposée par un sénateur qui a en a lui-même été victime.

LG

1- Des images satellites révèlent que la ville de Khuzaa a été entièrement rasée, Amnesty International, 13 juin 2025.

2- Fiché par son notaire ou son banquier : les dérives de la surveillance contre le blanchiment, J. Hourdeaux, fév. 2026, mediapart.fr